

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021,
Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 57 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210413-01-URB-

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE INTERCOMMUNAL

M. SARASOLA rappelle qu'en 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la ville d'Oloron Sainte-Marie ont été lauréates de l'appel à projet « Vélo et Territoires ». Ce dernier s'articule en 3 axes ;

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le co-financement d'études
- Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en co-finançant l'expérimentation de services vélo
- Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en co-finançant le recrutement de chargés de mission et le lancement de campagnes de communication grand public.

Ainsi, des études ont été réalisées par l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) pour mettre en œuvre un schéma directeur cyclable avec plusieurs itinéraires. L'objectif principal de ce schéma directeur est de développer la pratique cyclable au quotidien avec plus de visibilité et de sécurité pour les usagers.

Les communes concernées par les tracés sont situées sur des espaces propices au développement de la pratique cyclable. Ce schéma est issu du travail de l'AUDAP et de tests sur le terrain en présence des élus en 2019.

Par la suite, les itinéraires issus ont été présentés aux communes concernées entre décembre 2020 et février 2021 après le renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Ce nouveau temps de travail avait pour but d'apporter toutes les modifications nécessaires afin d'obtenir les tracés les plus pertinents possibles.

La compétence Voirie appartenant toujours aux communes, ce schéma directeur représente la stratégie hiérarchisée à l'échelle du territoire.

A titre expérimental, il permettra de relier à long terme toutes les polarités du territoire ainsi que le bassin d'emploi d'Oloron Sainte-Marie et ses établissements scolaires.

Afin de vérifier la fréquentation et l'utilisation des premiers itinéraires, des compteurs pourront être installés sur la voirie.

A l'adoption du schéma directeur cyclable, la CCHB pourra récupérer des subventions de la part de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 70% du montant des études réalisées. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des actions entamées en matière de mobilités douces.

A ce jour, les services vélos du projet Cycl'O Béarn connaissent une utilisation encourageante à l'échelle de notre territoire. La mise en œuvre des itinéraires cyclables représente une action supplémentaire en ce sens.

Le scénario privilégié consiste à utiliser des voies secondaires à l'écart d'une circulation dense quand cela est possible. Ce scénario sera mis en œuvre par du jalonnement (panneaux) pour une meilleure information et une signalisation au sol afin de légitimer la place du cycliste.

Les tracés précisés dans le schéma cyclable ci-annexé sont les suivants :

- Ligne 1 : Oloron Sainte-Marie – Ledeuix - Saucède
- Ligne 2 : Oloron Sainte-Marie - Escou
- Ligne 3 : Oloron Sainte-Marie - Buziet
- Ligne 4 : Oloron Sainte-Marie – Gurmençon - Lurbe Saint-Christau
- Ligne 5 : Oloron Sainte-Marie – Moumour - Préchacq-Josbaig
- Ligne 6 : La boucle de la vallée d'Aspe
- Ligne 7 : Aramits - Lanne-en-Barétous
- Ligne 8 : La boucle Oloronaise

- Ligne 9 : Oloron Sainte-Marie – Agnos – Bidos - Gurmençon

Il est à noter que certaines portions ne pourront être réalisées qu'avec un appui du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sur la maîtrise d'ouvrage, par exemple dans le cadre de son projet à long terme de relier la commune de Buzy à celle de Navarrenx.

Le schéma cyclable a pu être consulté par les services de l'Etat, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la gendarmerie d'Oloron Sainte-Marie, afin de mettre en exergue les points de vigilances en matière de sécurité.

Ainsi, « l'unité sécurité routière et gestion de crise » de la Préfecture nous a fait parvenir un avis formulé annexé à cette délibération.

Dans le cadre des temps de travail mensuels avec la Ville d'Oloron Sainte-Marie, ces itinéraires ont pu être présentés au collectif Oloron Doux et à l'association Roue Libre.

Il est précisé par ailleurs qu'une convention de travail avec la ville d'Oloron Sainte-Marie va être rédigée suite à cette délibération. Les services techniques de la commune seront en mesure de réaliser les tracés après réception du matériel.

S'agissant d'une expérimentation, la question de l'entretien n'est pas à l'ordre du jour.

L'approbation de ce schéma directeur cyclable intercommunal permettra de candidater à des appels à projets afin d'assurer une continuité des itinéraires.

Afin de réaliser la première phase de ce schéma, une enveloppe de 40 000 euros est nécessaire. Cette enveloppe pourrait être reconduite sur 3 ans (représentant un total de 120 000 euros) pour réaliser l'intégralité des itinéraires, hors maîtrise d'ouvrage spécifique.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le schéma directeur cyclable intercommunal,
- **VOTE** l'enveloppe associée à ce dernier,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20210413-210413_01_URB-DE

GEUS D OLRON

POEY D OLRON

BIDOS

OLORON SAINTE MARIE

OGEU LES BAINS



SCHÉMA CYCLABLE

Communauté de communes
du Haut Béarn

Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées

2021
LURBE SAINT-CHRISTAU

ARETTE



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20210413-210413_01_URB-DE

1

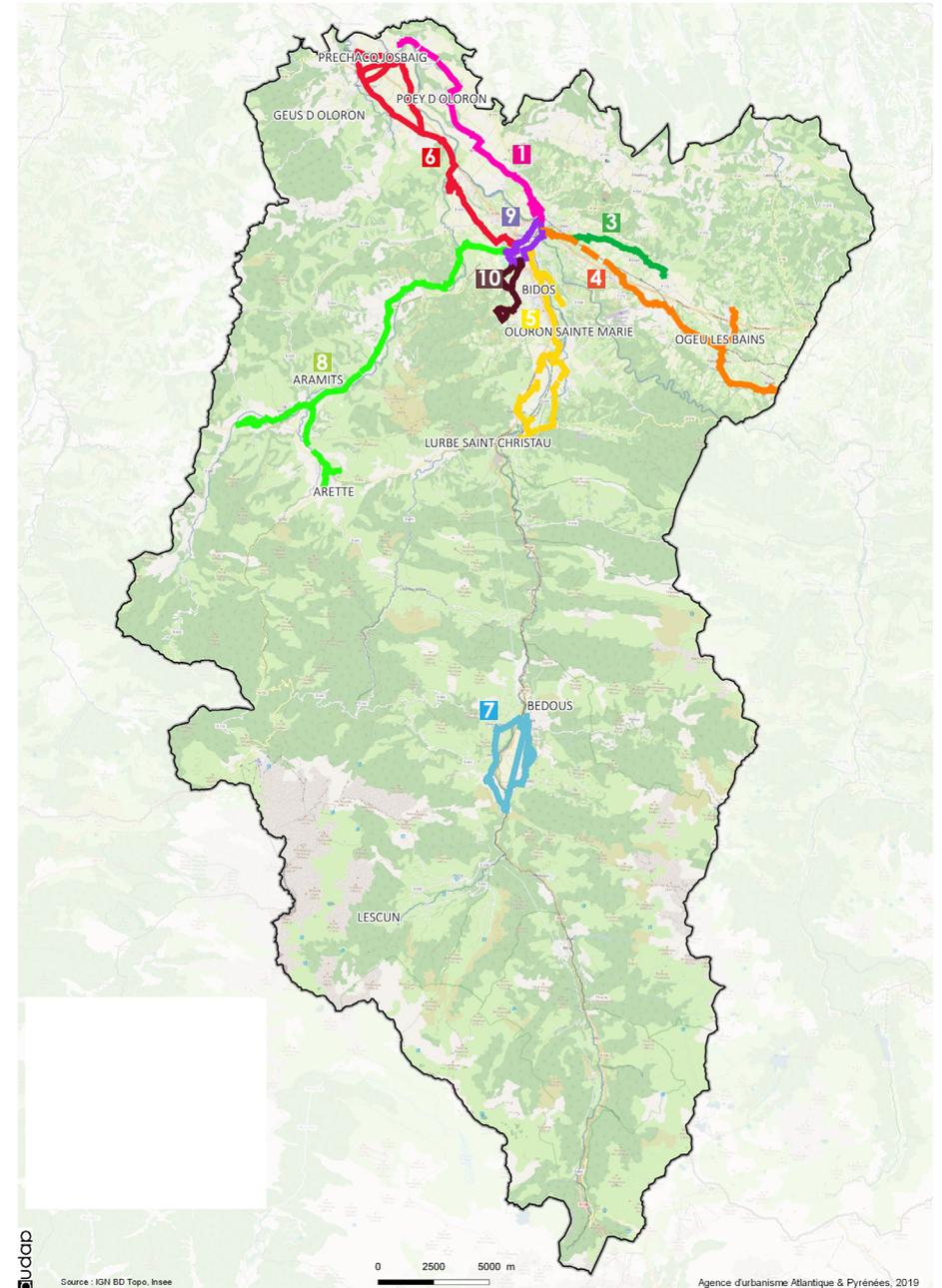
Les itinéraires du réseau cyclable



Schéma cyclable

Les aménagements cyclables proposés sont classés en différents itinéraires :

- 1 rose : Oloron - Verdets - 13,3 kms
- 2 vert foncé : Oloron - Escou - 7,2 kms
- 3 orange : Oloron - Buziet - 20,9 kms
- 4 jaune : Oloron - Lurbe-Saint-Christau - 19 kms
- 5 rouge : Oloron - Moumour - 21,3 kms
- 6 bleu clair : Bedous - Accous - 19,5 kms
- 7 vert clair : Aramits - Lanne-en-Barétous - 4,3 kms
- 8 violet : la boucle autour d'Oloron - 10 kms
- 9 marron : Agnos - Bidos - 5 kms





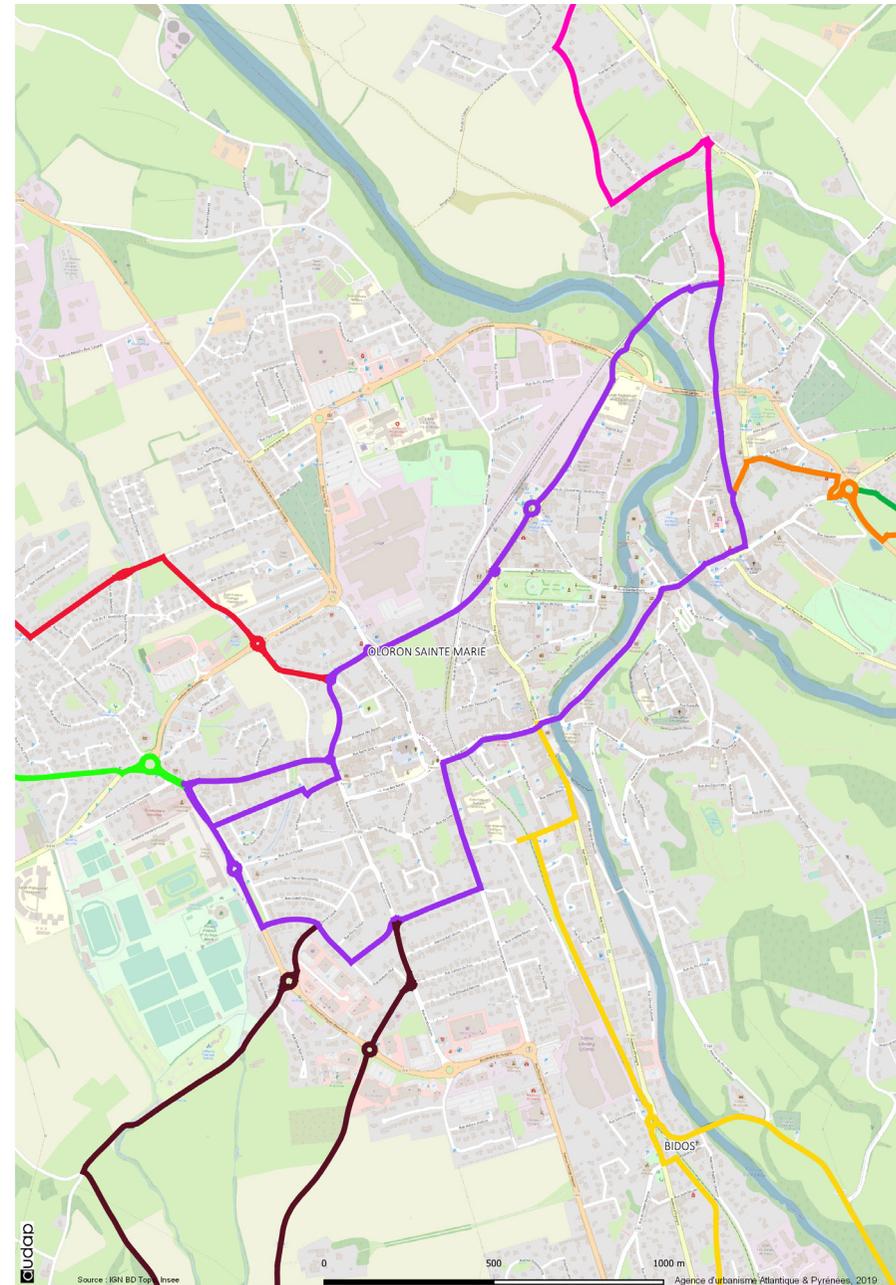
Oloron-Sainte-Marie

Ligne 8 La Boucle oloronaise

Nb de kms : 10

Phase(s) : 2 et 3

Elle relie les itinéraires des communes voisines



 Ligne 8



Vers le Nord

Ligne 1 Oloron - Verdets

Nb de kms : 13,3

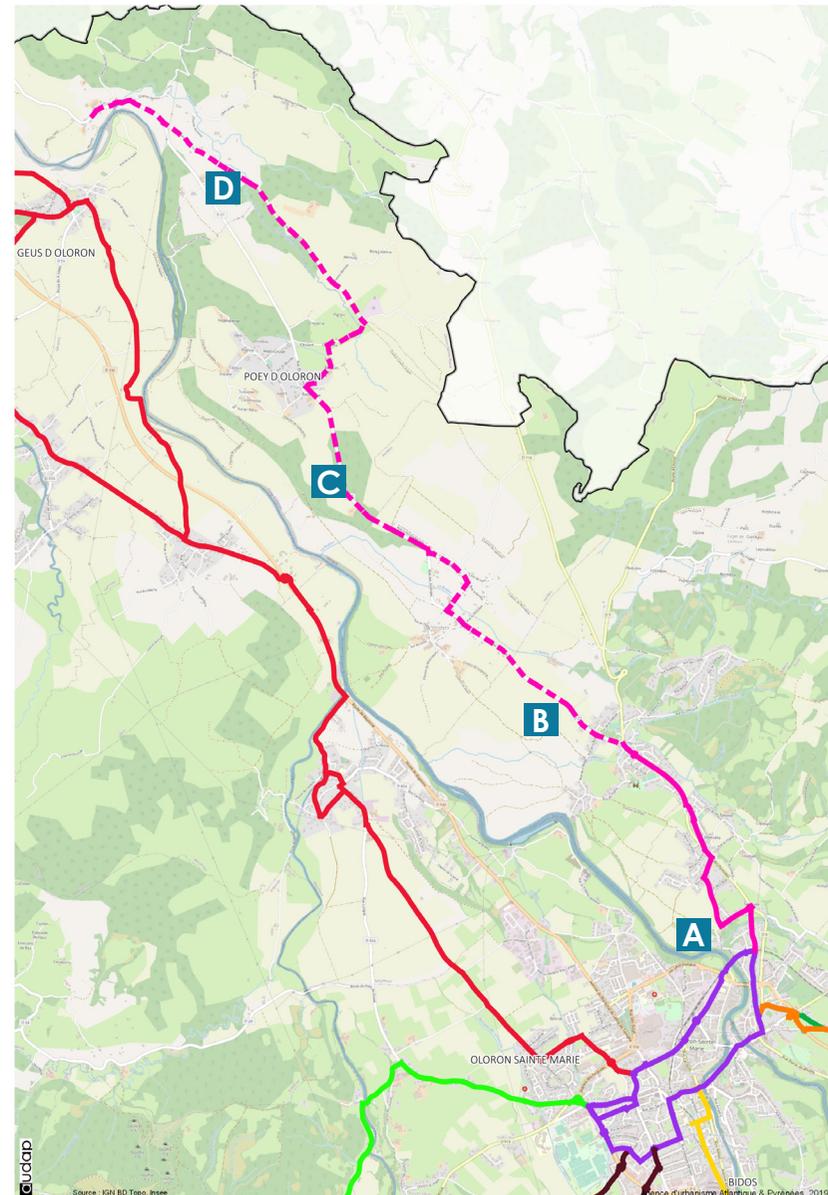
Phase(s) : 1 et 3

Vers Estos : par le chemin de la mature, le chemin des moulins **A**

Puis par les chemins vers Ledeux puis Verdets **B**

De Verdets vers Saucède : par la D27 en partage de la voie, **C** puis par le chemin Lanne Longue et la D27 jusqu'à Saucède **D**

La plupart du tracé emprunte des chemins. Lorsque l'itinéraire entre dans les bourgs, il est considéré en voies apaisées



 Ligne 1



Vers le Nord-Ouest

Ligne 5 Oloron - Préchacq-Josbaig

Partie 1

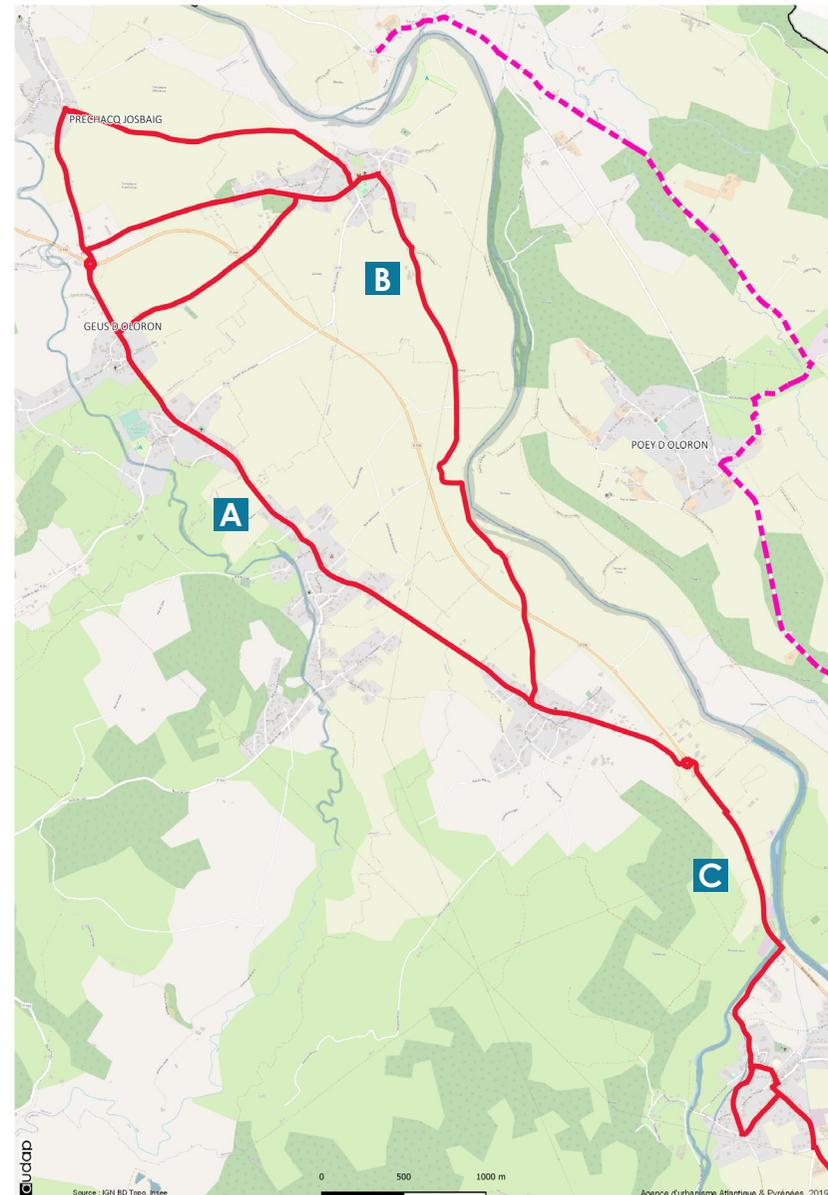
Nb de kms : 21,3

Phase(s) : 1, 2 et 3

Traversée des villages par la D836, le partage de la voie est possible grâce à une réduction des vitesses, à généraliser **A**

Depuis Aren vers Orin : petits chemins à stabiliser, passage inférieur sous la D936 **B**

Pour faire le lien avec Moumour, besoin de sécuriser la D936 sur quelques dizaines de mètres **C**



 Ligne 5



Vers le Nord-Ouest

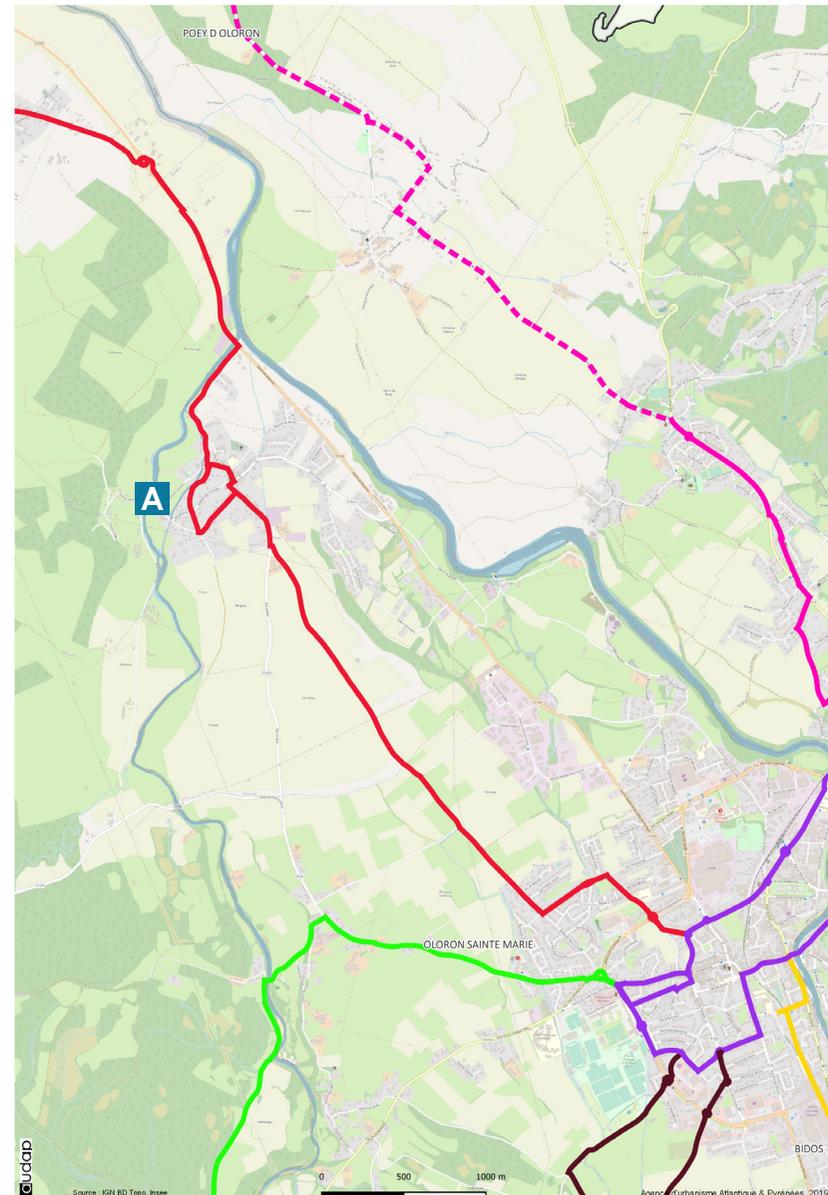
Ligne 5 Oloron - Préchacq-Josbaig

Partie 2

Nb de kms : 21,3

Phase(s) : 1, 2 et 3

A Moumour, une variante pour la partie montante qui présente un fort dénivelé **A**



 Ligne 5



Vers l'Est

Ligne 2 Oloron - Escou

Nb de kms : 7,2

Phase(s) : 1

Vers Escou :

- par l'Avenue de Précilhon, en voie partagée sur voirie apaisée **A**
- le chemin de Darré via Précilhon et Escout, par des chemins **B**
- amorce d'une liaison vers Ogeu en voie partagée sur voirie apaisée **C**



 Ligne 2



Vers l'Est

Ligne 3 Oloron - Buziet

Nb de kms : 15,7

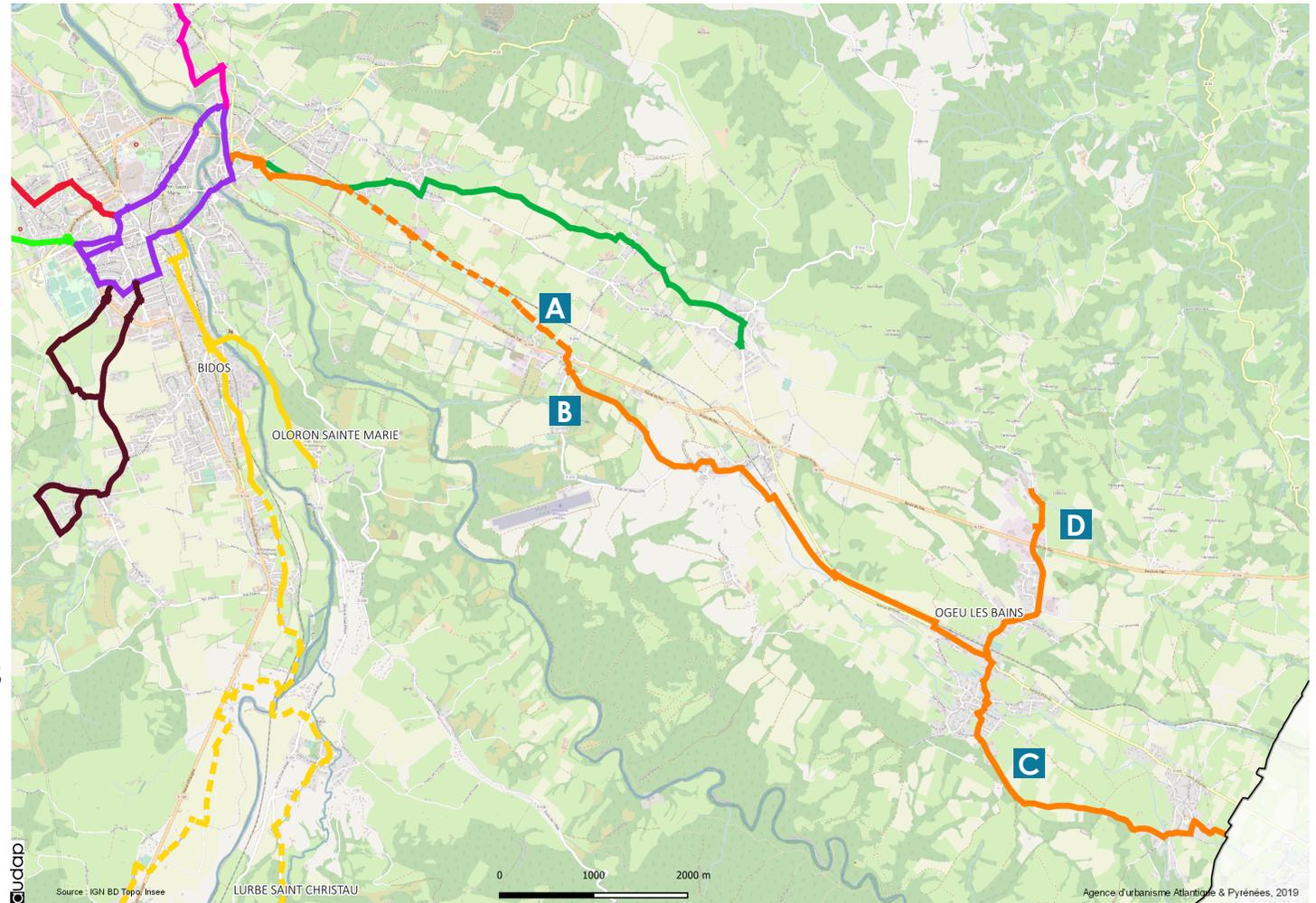
Phase(s) : 2 et 3

Envisager de prolonger l'amorce existante après le passage à niveau **A**

Après la RN134, chemins. Les chemins ruraux seront aménagés dans un second temps **B**

Vers Buziet : par la rue du Bois, chemins la plupart du temps **C**

Vers les Eaux : par l'Av. de Pau **D**



 Ligne 3



Vers le Sud

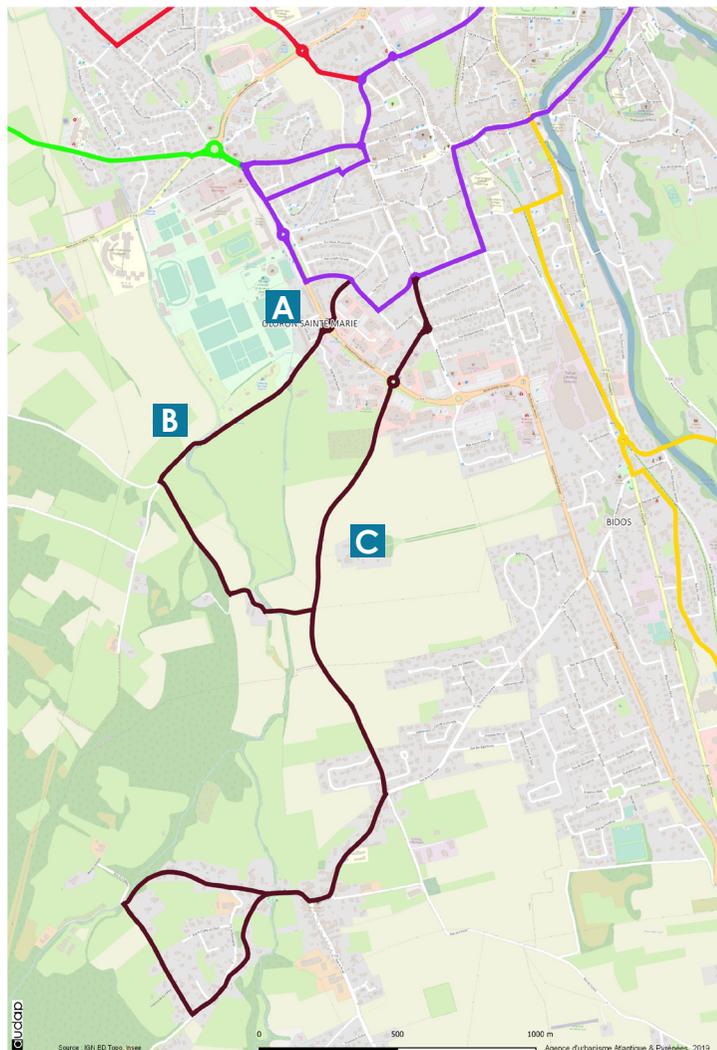
Ligne 9 Agnos - Bidos

Nb de kms : 5

Phase(s) : 1

Depuis la rocade d'Oloron, **A**
prendre le chemin de la
Gravette **B**
puis la RD155 **C**
Boucle dans Agnos **D**

Itinéraire en voie partagée
sur voirie apaisée



— Ligne 9



Vers le Sud

Ligne 4 Oloron - Gurmençon - Lurbe-St- Christau

Nb de kms : 19

Phase(s) : 1 et 2

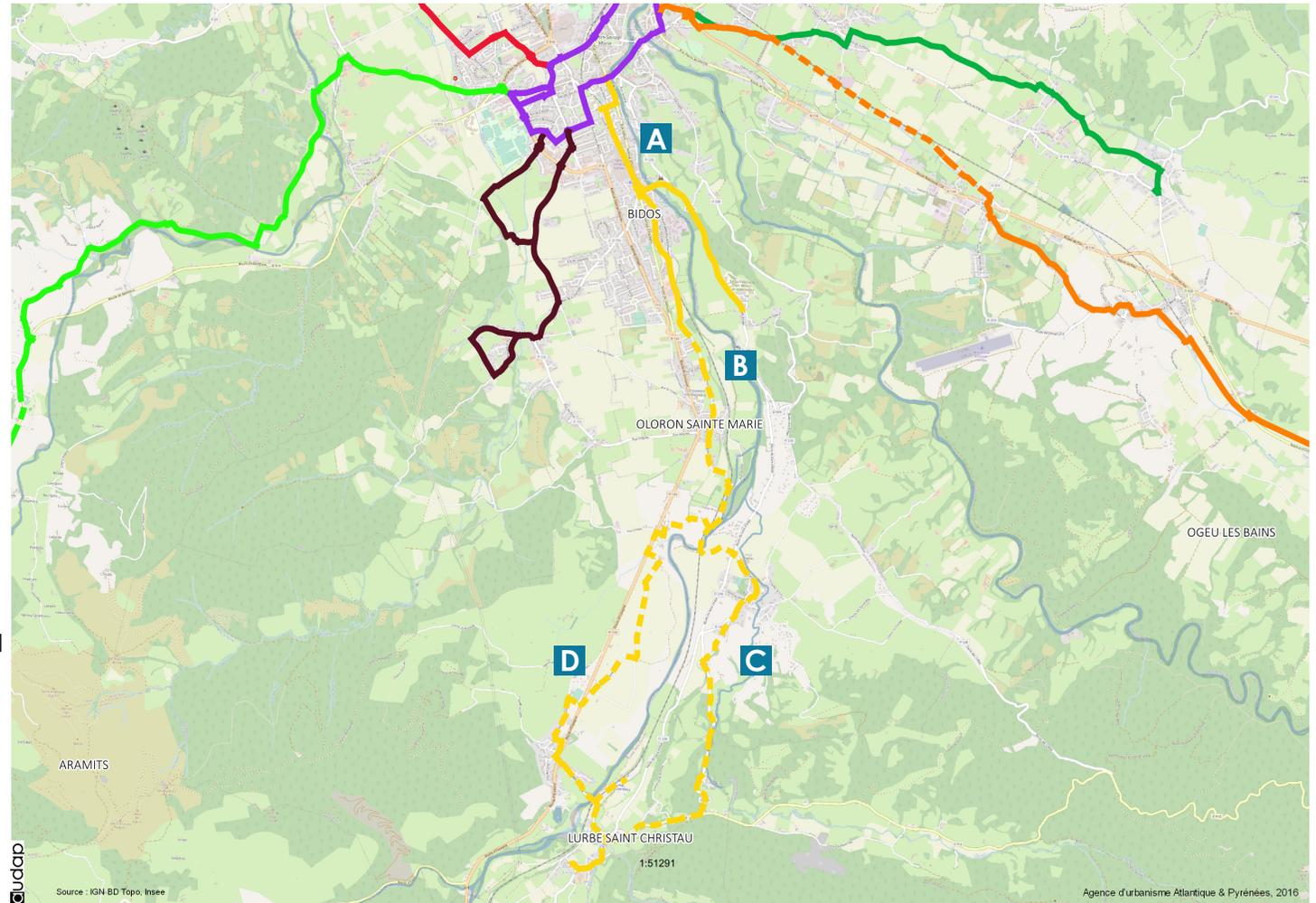
Voie ferrée sur la partie nord de
l'itinéraire **A**

Puis chemins parallèles :

- vers Gurmençon : par un réseau
de petites voies via Messier,
Bidos et Micro Mécanique **B**

- vers le lycée agricole : par la
RD238, amorce d'une liaison
jusqu'à Eysus et Lurbe-Saint-
Christau **C**

- vers Asasp-Arros : par les routes
d'Asasp et des Thermes avec une
antenne vers la halte **D**



 Ligne 4



Vers le Sud : boucle de la Vallée d'Aspe

Ligne 6 Bedous - Accous

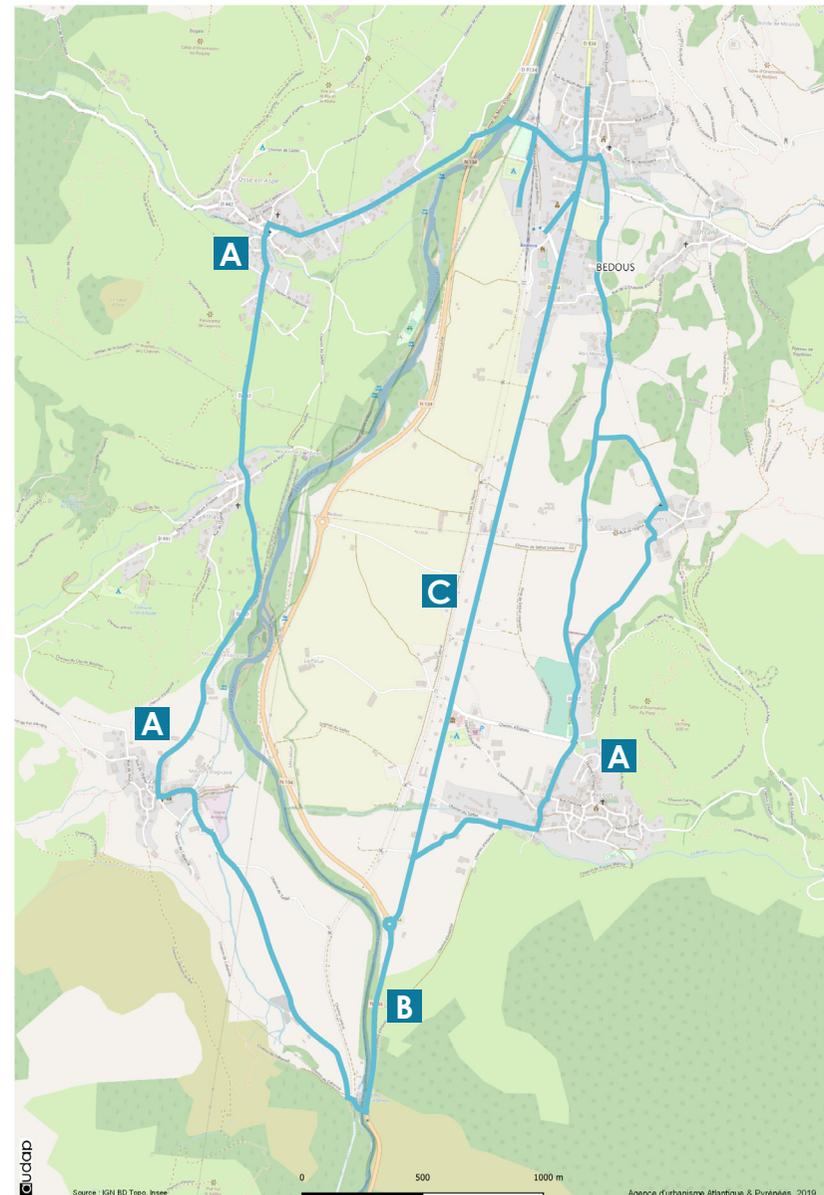
Nb de kms : 19,5

Phase(s) : 1, 2 et 3

Passer par les villages : Osse-en-Aspe, Lées-Athas, Accous, où le partage de la voie est possible **A**

Sur la N134 : 800 mètres de partage avec les véhicules motorisés, qu'il s'agit de sécuriser **B**

A plus long terme, sécuriser la D834 **C**



 Ligne 6



Vers l'Ouest, autour d'Aramits

Ligne 7 : vallée du Barétous

Nb de kms : 4,3

Phase(s) : 1

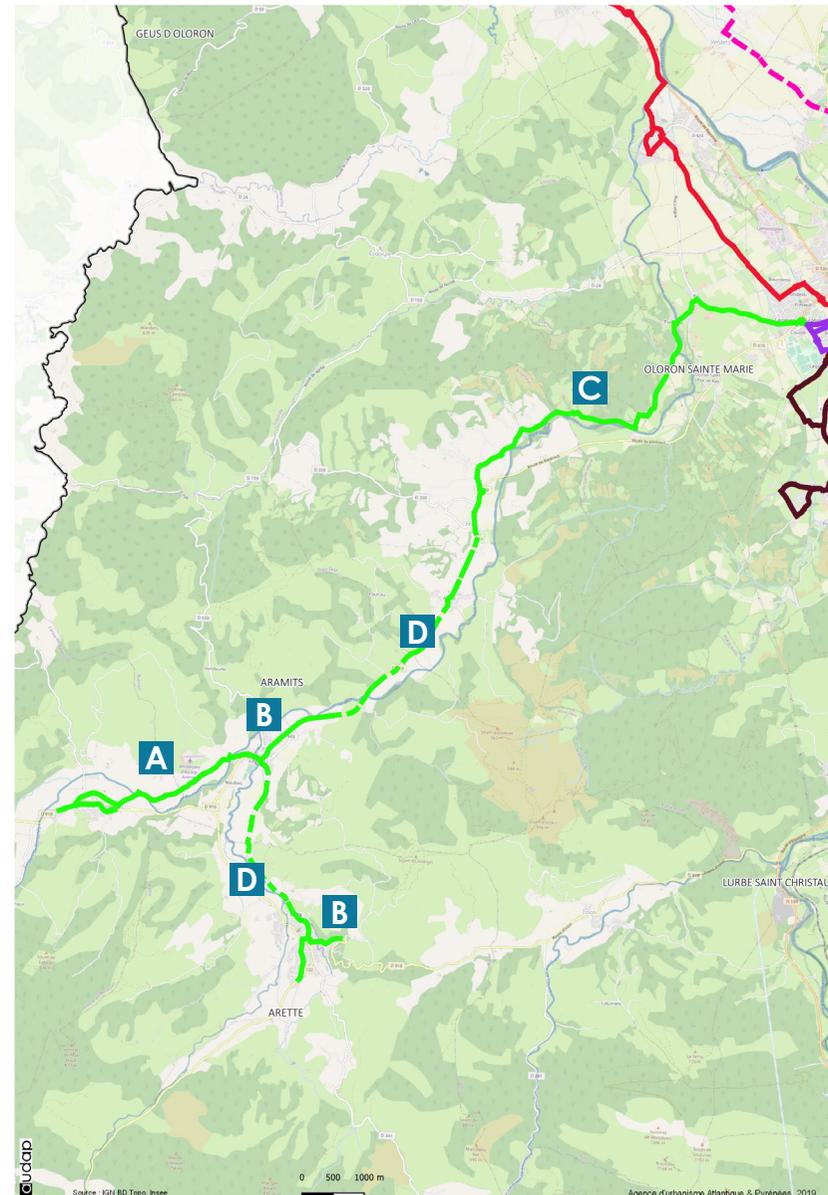
La liaison Aramits - Lanne-en-Barétous sera réalisée dans le cadre du schéma cyclable (4,3 km). L'itinéraire passe par des chemins parallèles **A**

Le reste des itinéraires sera réalisé dans un second temps, à savoir :

Des traversées de village adaptées au partage de la rue (Aramits, Arette, ...) **B**

De Oloron à Féas : chemins parallèles **C**

Liaison Féas - Aramits - Arette : actuellement, la pratique du vélo doit être sécurisée par des aménagements spécifiques, donc pas de proposition pour l'instant **D**



 Ligne 7



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20210413-210413_01_URB-DE

2

Le phasage



Synthèse - nombre de kilomètres par phase et par ligne

Le niveau de qualité des aménagements étant varié, il est proposé de réaliser un phasage en trois temps.
La phase 1 comporte 52,1 kms, ce qui lui permet d'être réalisée dans un temps réduit (moins de trois mois).

Ligne	Destinations	Phase 1 nb kms	Phase 2 nb kms	Phase 3 nb kms	Total
1 - Rose	Oloron - Verdets - Saucède	4,3		9	13,3
2 - Vert foncé	Oloron - Escou	7,2			7,2
3 - Orange	Oloron - Buziet		5,2	15,7	20,9
4 - Jaune	Oloron - Gurmençon - Lurbe Saint Christau	4	15		19
5 - Rouge	Oloron - Moumour - Préchacq	16	3,8	1,5	21,3
6 - Bleu clair	La boucle de la vallée d'Aspe	11	3,8	4,7	19,5
7 - Vert clair	Aramits - Lanne-en-Barétous	4,3			4,3
8 - Violet	La boucle oloronaise	8,5		1,5	10
9 - Marron	Oloron - Agnos - Bidos	5			5
TOTAL		60,3	22,6	32,4	115,3



Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 
ID : 064-200067262-20210413-210413_01_URB-DE

3

Le jalonnement



Objecifs du jalonnement

Faire le choix d'utiliser des voies secondaires impose de faire évoluer la carte mentale des habitants : par habitude, on utilise toujours les mêmes voies et on projette notre itinéraire à vélo comme notre parcours en voiture.

>> Faire connaître les itinéraires retenus

- S'orienter, indiquer les itinéraires, permettre de se repérer, de ne pas se perdre
- Matérialiser la place du vélo dans les rues partagées
- Contribuer à l'essor de la pratique cyclable, la promouvoir
- Communiquer pour démystifier le temps qu'il faut pour rejoindre à vélo deux points plus ou moins proches
- Surmonter les peurs ou la résistance habituelle à la pratique du vélo : roulez avec bonheur, diffuser de messages liés à la santé, à l'écologie, ...





Choix de la signalétique principale : marquage au sol

Marquage au sol

Atouts

- Sécurité : signaler l'endroit où le cycliste doit se positionner sur la chaussée quand elle est partagée avec d'autres modes
- Continuité : en cas d'arrêt momentané de l'aménagement (intersection ou discontinuité dans l'aménagement), cela permet d'indiquer le cheminement qu'il doit suivre pour rejoindre la suite de l'aménagement dédié ou adapté. Evite de rater l'entrée d'une piste ou une voie verte du fait d'une absence de signallement
- Lisibilité : la signalétique verticale (panneaux) est déjà très présente dans l'espace public et tend à brouiller les messages envoyés aux usagers.

Faiblesses

- Coût d'entretien

Panneaux

Atouts

- Peu d'entretien
- Dans le cas de l'existence d'un mât, facilité d'installation d'un panneau supplémentaire

Faiblesses

- Manque de visibilité et de continuité dans l'espace public

Carte

Atouts

- Préparation de l'itinéraire

Faiblesses

- Besoin de s'arrêter pour regarder son chemin sur la carte

>> La signalétique horizontale (marquage au sol) semble être la plus adaptée pour orienter les usagers de la route, en priorité en milieu urbain. Hors agglomération, la signalétique verticale sera privilégiée. Il est nécessaire dans tous les cas d'offrir aux cyclistes la possibilité de préparer leurs parcours grâce à une carte des aménagements cyclables (papier et/ou numérique).



Choix de la signalétique principale : marquage au sol

Signalétique horizontale

Marquage au sol :

- logo vélo
- double chevron
- numéro de la ligne
- destinations finale et intermédiaire
- couleur unique : le bleu

Régulièrement, au gré des besoins, en section courante et en intersection.

Afin de limiter la place utilisée au sol par la marquage, les indications de temps et de kms ne sont pas mentionnées.



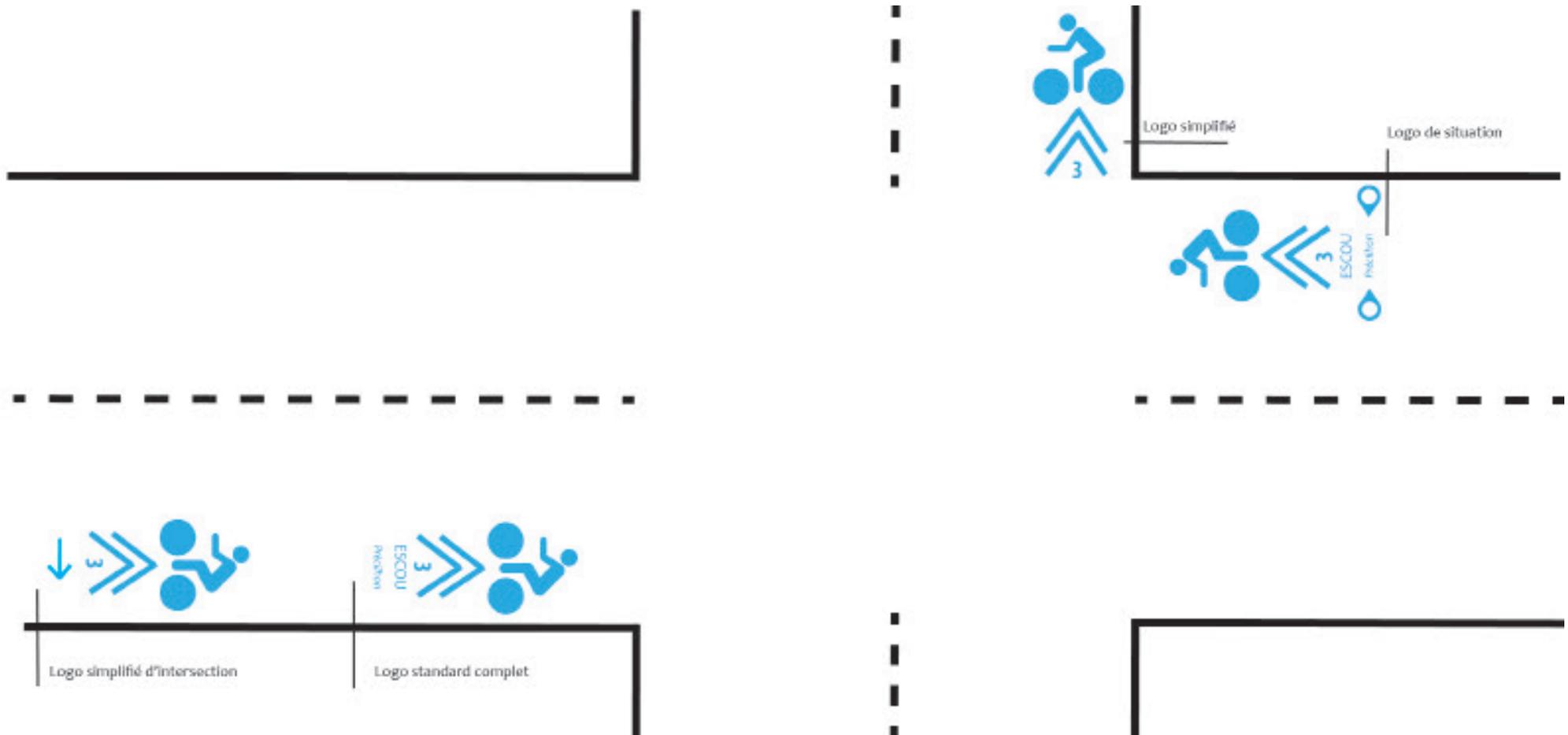
Quatre versions :

- logo standard aux grandes intersections
- logo de situation « vous êtes ici »
- logo petit format pour les rappels
- logo petit format pour les intersections



Choix de la signalétique principale : marquage au sol

Configuration type en carrefour avec croisement de deux itinéraires





Compléments à la signalétique principale

La signalétique verticale

La signalisation verticale prend la forme de panneaux directionnels, indiquant les destinations finale et intermédiaire, le numéro et la couleur de la ligne, et le nombre de kilomètres. Elle est utile sur les chemins et les voies vertes, lorsque le revêtement ne permet pas de faire du marquage au sol.

Panneaux d'aménagements cyclables - Type Dv



Dv61



Dv12



Dv43a



Dv43b

Signalétique immatérielle ou sur plan

Le plan des aménagements cyclables doit être disponible en format papier et numérique pour pouvoir préparer son itinéraire à l'avance. On y signale les itinéraires du réseau magistral, avec un code couleur par ligne ; et le réseau structurant indiqué d'une autre couleur

Panneaux itinéraires cyclables type DV



Éléments de coûts

Aménagement	Détail	Coût unitaire	Coût au km
Double sens cyclable	marquage + logo		1 000 €
Panneaux	2 panneaux par mât 5 mâts par km en milieu urbain 1 mât par km hors milieu urbain	de 100 à 300 €	500 € à 1 500 € 100 € à 300 €
Bande cyclable	chaussée + marquage + logos		7 000 €
Picto vélo	6 picto / km 2m ² / picto		peinture : 120 à 240 € / km résine : 360 à 480 € / km

Source : Cerema, Club des villes et territoires cyclables



La mise en oeuvre du schéma à court terme

Le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est un schéma dont l'objectif est de réaliser des itinéraires qui répondent aux trajets du quotidien de la population sur des distances courtes. La Communauté de Communes ambitionne d'insuffler une véritable dynamique vélo au quotidien sur le territoire en lien avec le Plan Climat Air-Energie Territorial mais aussi en s'appuyant sur les arguments de santé publique, d'économie et du droit à la mobilité.

Sur la base des tracés définis, cela implique la réalisation d'un linéaire de plus de 100 kms intégrant jalonnement et signalétique au sol. Des comptages pourront être effectués afin de vérifier la fréquentation des itinéraires et de pouvoir ambitionner à des aménagements plus conséquents par la suite en cas de réussite.

Scénario de programmation par section :

Pour l'année 2021 :

- Oloron-Ledeuix
- Oloron-Escou
- Vallée d'Aspe
- Oloron Agnos-Bidos
- Oloron-Moumour
- Préchacq -Orin
- Oloron-Gurmençon.

Dans un second temps à partir de 2022, finaliser la liaison de l'ensemble des itinéraires par section



Les programmes de subvention connus

Plusieurs programmes de subventions identifiés peuvent contribuer à la réalisation d'aménagements cyclables plus sécurisés et plus continus au sein du territoire communautaire. La pérennisation de la pratique passe aussi par une stratégie de financement planifiée et améliorée grâce à ces aides.

- Le fonds de mobilités actives : Le fonds national de 350 M€ a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Il ciblera en partie les discontinuités d'itinéraires et fait l'objet d'un appel à projets annuel.
- Programme Alvéole : Financements de dispositifs de stationnement à proximité des équipements publics
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR



Développer des services complémentaires pour accompagner le développement de la pratique

Depuis 2020, des services ont été mis en œuvre fin d'expérimenter la pratique cyclable :

- Des stations de vélos à assistance électrique en libre-service situées devant les gares et haltes ferroviaires du territoire
 - o Ogeu-Les-Bains – 4 vélos à assistance électrique
 - o Oloron Sainte-Marie – 6 vélos à assistance électrique
 - o Bidos - 5 vélos à assistance électrique
 - o Bedous – 8 vélos à assistance électrique
- Une flotte de 57 vélos à assistance électrique disponibles pour des prêts de longue durée
 - o 30 vélos à assistance électrique au sein de la commune d'Oloron Sainte-Marie pour des prêts de 3,6 et 12 mois
 - o 25 vélos à assistance électrique à l'échelle intercommunale de la communauté de communes pour des prêts de 1 mois
 - o 2 vélos à assistance électrique en Vallée d'Aspe

D'autres services pourront être développés selon les opportunités et les besoins du territoire

- Mise en œuvre d'un vélobus et programme savoir rouler à vélo
- Partenariat avec le tissu associatif pour des évènements, des ateliers ciblés pour informer et répondre aux besoins de la population
- Une extension possible des services de location
- Des équipements adaptés afin d'entretenir ponctuellement le matériel utilisé (stations de gonflage, stationnements couverts, borne de recharge)



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200067262-20210413-210413_01_URB-DE



**Agence d'urbanisme
Atlantique et Pyrénées**

2 allée des Platanes
BP 628
64106 Bayonne cedex
05 59 46 50 10
4 rue Henri IV - Porte J
64000 Pau
05 33 64 00 30

fax 05 59 46 50 30
www.audap.org

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière

Affaire suivie par David DONNE
Responsable de l'unité sécurité routière et gestion de crise
Tél : 05 59 80 86 22
Mél : david.donne@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 15 mars 2021

Le Responsable de l'unité sécurité et gestion de crise

à

Monsieur Rémy Bonnat
Chargé de projets Cycl'O Béarn

Objet : Avis sécurité routière sur le schéma cyclable de la CCHB

Monsieur,

Par courriel du 19 février 2021, vous avez adressé votre projet de schéma de cyclable à notre service afin de recueillir notre avis en termes de sécurité routière.

Votre projet de schéma cyclable répond de manière très satisfaisante aux trajets du quotidien de la population de votre territoire mais pour en améliorer la sécurité des itinéraires, il conviendra de prendre en compte les observations suivantes :

Ligne 4 Oloron – Lurbe - Saint-Christau :

Observation N°1: veiller à la sécurisation du cheminement compris entre le croisement de la rue Croharé avec la RN 134 jusqu'au croisement avec la rue du Gave.

Observation N°2: veiller à la sécurisation de la traversée de la RN 134 au niveau du carrefour de la rue du stade municipal.

Observation N°3: veiller à la sécurisation de l'itinéraire allant de la rue de la Mairie poursuivant rue de l'école et débouchant au carrefour avec la RD 918.

Ligne 5 Oloron – Moumour - Préchacq :

Observation: veiller à la sécurisation de la RD 936.

Ligne 6 Bedous - Accous :

Observation: veiller à sécuriser l'itinéraire B sur RN 134. En termes de sécurisation, de lourds travaux seront très certainement à prévoir.

Ligne 8 la Boucle :

Observation: veiller à rendre visible la séparation entre la chaussée et la bande cyclable pour sécuriser les déplacements à vélo.

Ligne 9 Agnos - Bidos :

Observation: veiller à sécuriser la traversée de la RD 6 au niveau de l'avenue d'Aspe.

Enfin, pour la sécurisation des lignes 4, 5 et 9 qui touchent respectivement les routes départementales 918, 936 et 6, je vous invite à vous rapprocher du Conseil départemental, gestionnaire de ces voies. De la même façon, il conviendra que vous preniez contact avec la DIRA pour les itinéraires sur la RN 134.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'unité sécurité
routière et gestion de crise



David DONNE